

ATTRIBUTION DES BOURSES

À attribuer

- une bourse de 1 000 \$ offerte par la Fondation de l'Université Laval, applicable pour inscription à un baccalauréat de l'Université Laval
- deux bourses de 1 500 \$ offertes par la Faculté des Sciences et de Génie de l'UL, applicables pour inscription à un baccalauréat disponible à la Faculté des Sciences et de Génie

Règles d'attribution

- bourse de 1 000 \$: attribuée au participant de la 3^e secondaire qui a obtenu le meilleur résultat à la finale québécoise
- bourses de 1 500 \$: attribuées aux deux participants de la catégorie S2 ayant obtenu les meilleurs résultats à la finale québécoise
Le récipiendaire ne doit pas avoir déjà obtenu la bourse de 1 500 \$ antérieurement; si c'était le cas, la personne avec le troisième meilleur résultat se verrait attribuer la bourse, et ainsi de suite.
- En cas d'égalité à la finale québécoise, le résultat obtenu à la demi-finale départagera les candidats.
- En cas d'égalité à la demi-finale, il y aura tirage au sort.